



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Pôle Insertion - Service de l'Offre
d'Insertion

Affaire suivie par : Anne Marien
Poste:

2011-CG-4-3091

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 6 mai 2011

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

| | |
|-----------------------------------|--|
| Politique sectorielle : | Action sociale |
| Secteur d'intervention : | Revenu Minimum d'Insertion |
| Programme : | Programme Départemental d'Insertion |
| <i>Données financières</i> | <i>CP 2011</i> |
| | Investissement |
| Montant actualisé : | 100 000 € |
| Montant déjà engagé : | 19 136 € |
| Montant disponible : | 80 864 € |
| Montant réservé pour ce rapport : | 60 500 € |

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen les demandes de subventions présentées par deux organismes au titre du dispositif d'aides aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) adopté par le Conseil Général le 10 juillet 2008.

Les deux entreprises d'insertion, « Versailles Portage » et « Le Relais Val de Seine », ont, chacune, déposé une demande de subvention au titre de l'investissement.

1. Versailles Portage

Objectif et description de l'action

Versailles Portage est une entreprise d'insertion créée en 1999 à l'initiative de l'association de commerçants l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (UVCIA). Elle a pour objet la redynamisation du centre-ville en proposant à ses adhérents un service de livraison gratuit mis à disposition des clients. Cette activité est doublée d'un service de transport social gratuit, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Versailles, service pour lequel la Ville de Versailles accorde une subvention.

L'entreprise d'insertion développe chaque année son action sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Cette extension géographique a généré une usure du parc de véhicules de livraison qui a mis à mal l'équilibre financier de la structure.

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi 78 (DIRECCTE-78) et les membres du Conseil Départemental Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), reconnaissant la qualité de l'accompagnement mené par la structure ainsi que ses possibilités de développement, ont confié à l'association Yvelines Active le soin d'établir avec Versailles Portage un plan de redressement financier.

Le plan proposé comporte deux axes principaux :

- un premier tourné vers le renforcement des recettes grâce à un appel aux dons et à l'augmentation de la cotisation des commerçants adhérents ;
- un deuxième tourné vers la réduction des charges liées à l'entretien des véhicules.

Le Département est ainsi sollicité pour participer au financement du renouvellement du parc de véhicules de livraison de Versailles Portage, qui porte sur l'achat de 2 véhicules de type Renault-Kangoo pour un montant total de 26 360 € HT.

Six postes en insertion, dont au moins deux dédiés à des bénéficiaires du RSA, pourront être maintenus grâce à l'activité de Versailles Portage.

Ce dossier satisfait aux critères du dispositif d'appui aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique adopté par l'Assemblée Départementale le 10 juillet 2008. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 500 € à la structure, correspondant à 40% du montant total HT de l'investissement. Le plan de financement recourt également au cofinancement de la Région Ile-de-France pour un montant de 12 000 €.

2. Le Relais Val de Seine

Objectif et description de l'action

L'entreprise d'insertion Le Relais Val de Seine est implantée à Chanteloup-les-Vignes depuis 1994. Elle a conçu son projet économique et social sur l'activité de collecte, de tri et de revente de textiles, activité qui génère, à l'heure actuelle, 38 postes d'insertion et fait d'elle la plus importante entreprise d'insertion yvelinoise.

L'entreprise souhaite effectuer un investissement de modernisation de son outil de tri pour passer d'un traitement de 2500 tonnes de textiles à 4000 tonnes par an. Sur la base d'une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Relais considère qu'il ne traite que 25% du gisement de textile collectable. Des potentiels de développement existent, à un moment où le Relais a retrouvé un équilibre économique grâce à la mise en place de la contribution environnementale « textile » en 2008.

La modernisation de l'outil de production nécessite l'achat d'une presse à balles, d'un tapis de tri et des équipements complémentaires indispensables à leur fonctionnement. L'investissement, qui totalise 323 873 € HT, est détaillé comme suit :

| | |
|---|-----------|
| - une presse à grosses balles de 120 tonnes | 171 000 € |
| - un tapis de tri de grande longueur et des bacs | 82 960 € |
| - l'installation électrique de la presse à balles | 8 264 € |
| - un alimentateur du tapis de tri | 20 000 € |
| - une fosse pour la presse à balles | 37 400 € |
| - plate-forme de pesée | 4 249 € |

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|--|----------|
| - Département des Yvelines | 50 000 € |
| - Conseil Région d'Ile-de-France (au titre de la politique de prévention des déchets) | 97 162 € |
| - Agence de Maîtrise de l'Energie | 97 162 € |
| - DIRECCTE-UT78 | 20 000 € |
| - Prêt France Active | 59 549 € |

15 nouveaux postes d'insertion, dont 8 dédiés à des bénéficiaires du RSA, sont attendus de l'extension des capacités de production. Le chiffre d'affaires prévisionnel généré pour 2011 serait de 4 044 000 € en 2011 et monterait dès 2012 à 4 866 000 € (soit une hausse de 43% par rapport à 2009).

Ce dossier satisfait aux critères du dispositif d'appui aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique adopté par l'Assemblée Départementale le 10 juillet 2008. La demande de subvention de 50 000 € ne dépasse pas le plafond prévu par le dispositif (correspondant à 40% du montant total HT de l'investissement dans la limite de 50 000 €) ; elle atteint 15% des montants sollicités dans un plan de financement qui fait appel aux cofinancements, comme l'encourage le dispositif départemental ; l'accompagnement par l'association Yvelines Actives devrait favoriser l'accès au financement bancaire le plus adapté à cette entreprise du champ de l'économie sociale et solidaire.

| Structures | Coût total de l'action | Subvention départementale proposée |
|------------------------|-------------------------------|---|
| Versailles Portage | 26 360 € | 10 500 € |
| Le Relais Val de Seine | 323 873 € | 50 000 € |
| TOTAL | | 60 500 € |

Je vous propose d'attribuer ces subventions d'un montant total de 60 500 € euros payables uniquement sur factures acquittées.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :